

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

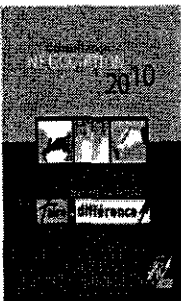
Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 24 numéro 8

7 mai 2009

Message du président

Deuxième phase de consultation



Il ne reste plus que quelques jours pour remplir le cahier de consultation sur la prochaine négociation nationale. Bien entendre et comprendre les revendications de l'ensemble des membres dans tous les secteurs d'enseignement est essentiel pour nous donner les moyens de bien vous représenter aux instances nationales.

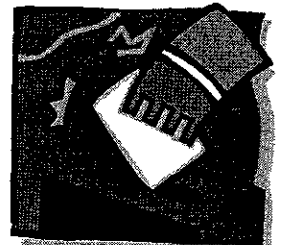
Si ce n'est déjà fait, prenez un peu de votre temps pour nous aider à bien cibler nos revendications lors de la prochaine ronde de négociation avec le gouvernement. Si votre cahier de consultation est déjà complété, n'oubliez pas de le remettre à votre personne déléguée. Nous avons des dates limites à respecter et les cahiers de consultation qui arrivent en retard ne pourront malheureusement pas être comptabilisés, car les échéances sont très serrées.

Réforme à l'ÉDA

Le jeudi 9 avril 2009, la ministre Michelle Courchesne a annoncé le report de l'application de la réforme à l'éducation des adultes. Nous sommes convaincus autant au Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais qu'à la Fédération autonome de l'enseignement, que l'implantation de la réforme à l'ÉDA ne serait profitable ni pour les élèves ni pour les enseignantes et enseignants.

Élections

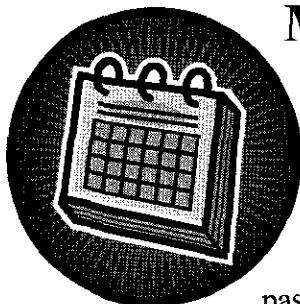
Au cours des derniers jours, nous avons eu des élections au Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais. Je désire particulièrement souligner le travail des deux candidats, monsieur Robert Briand et madame Marie-Chantal Duchaussoy. Une campagne électorale n'est pas une mince tâche. Je vous remercie donc, pour avoir participé à cet important processus démocratique.



Cette élection annonce également le départ prochain de notre vice-président des relations du travail monsieur Louis Belcourt. Il a choisi une retraite bien méritée à un travail accaparant. Peut-être s'ennuiera-t-il un peu de nous, les lundis matins, en s'éveillant? Louis, nous te rassurons, tu vas nous manquer. Ton analyse, ta justesse, ton acharnement et ta connaissance des secteurs éducatif et judiciaire te confèrent un statut de sommité en la matière. Dommage que le syndicat ne soit pas une université, car nous te décernerions avec appréciation notre prestigieux doctorat *honoris causa*.

Merci Louis...

Gaston Audet, président



Maraudage

Nous sommes à la veille de terminer notre contrat de travail qui nous lie à notre employeur. Selon le Code du travail, une période de maraudage aura lieu cette année du 4 juillet 2009 au 3 août 2009. Cette période de maraudage se passera pendant nos vacances estivales, mais mieux vaut être vigilants.

Nous sommes hautement intéressés, au cours des prochaines semaines, à avoir de l'information syndicale qui serait hors du commun. À titre d'exemple, quelqu'un qui vous approcherait pour vous faire signer une carte d'adhésion d'un autre organisme syndical. Si une situation particulière se produisait, avisez votre personne déléguée ou quelqu'un au bureau du syndicat au (819) 776-5506.

Nous avons un grand respect pour toutes les organisations syndicales. Il va sans dire que si on veut venir piétiner nos plates-bandes nous répondrons fermement afin d'être bien compris. La direction future de notre syndicat ne revient pas à quelques arrivistes qui chercheraient à infiltrer nos milieux et à faire du maraudage. Le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais appartient à tous ses membres et nous veillerons à ce que ce principe fondamental soit respecté.

Gaston Audet, président

SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| Message du président | 1-2 |
| Élection à la vice-présidence en relations de travail | 2 |
| Affectation, mutation, mouvements volontaires | 3 |
| Report de la consultation sur le régime de retraite..... | 3 |
| Permis d'enseigner maintenant disponible pour les détenteurs d'un bac disciplinaire | 4 |
| Êtes-vous membre du SEO | 4 |
| Assurance voyage | 4 |
| Cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie..... | 5-6-7 |
| Cotisations RREGOP en 2009.. | 8 |
| Félicitations !..... | 9 |
| Lock-out au Journal de Montréal ... | 10 |
| Impératif français | 11 |

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE EN RELATIONS DU TRAVAIL DU SEO

Résultat du scrutin : Robert Briand : 23 %
 Marie-Chantal Duchaussoy : 77 %

Au nom du conseil d'administration du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, il me fait plaisir de féliciter Marie-Chantal Duchaussoy pour son élection et de remercier Robert Briand pour l'intérêt qu'il a démontré pour occuper ce poste.

Patrick Pelletier, président d'élection

AFFECTATION, MUTATION, MOUVEMENTS VOLONTAIRES

Le processus d'affectation et de mutation, dans le cadre de la sécurité d'emploi, s'applique aux enseignantes et enseignants sous contrat à temps plein.

Ce processus se déroule principalement entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juin. Après le 1^{er} juin, les personnes qui ont été obligées de changer d'école pourraient revenir à leur école d'origine ou à une autre école si elles en ont exprimé le souhait et qu'un besoin est créé. C'est après le 1^{er} juin que les demandes de mouvement volontaire peuvent être satisfaisantes.

Les mouvements volontaires viennent après le processus d'affectation et de mutation. Ils viennent aussi après l'exercice des droits de retour.

Louis Belcourt, vice-président en relations du travail

IMPORTANT : REPORT DE LA CONSULTATION SUR LE RÉGIME DE RETRAITE

Vous constaterez à la lecture du cahier de consultation que la section 2 portant sur les éléments intersectoriel et économique ne comporte aucune question sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

Vous savez probablement que plusieurs facteurs viennent influencer l'état économique d'un régime de retraite, notons principalement les bénéficiaires du régime tels que le montant de la rente ou encore le moment de prise de la retraite. La conjoncture économique est également un facteur majeur affectant un régime de retraite.

Les dernières analyses de coûts de notre régime remontent à 2003, dans le cadre de la dernière ronde de négociations. Depuis ce temps, plusieurs facteurs affectant les régimes de retraite ont évolués, principalement les contextes démographique et économique. Dans ce dernier cas, pensons à la situation de la Caisse de dépôt et placement du Québec qui gère, entre autres, les fonds du RREGOP. Une mise à jour de ces données s'avère donc nécessaire avant de mettre au jeu des pistes de revendications.

Conséquemment, le Conseil fédératif de négociation a jugé qu'il serait plus sage de revoir les calculs effectués à la lumière de la situation actuelle et de reporter la consultation à ce sujet à l'automne.

Mémo de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)



PERMIS D'ENSEIGNER MAINTENANT DISPONIBLE POUR LES DÉTENTEURS D'UN BAC DISCIPLINAIRE

[...] Un règlement ayant déjà franchi l'étape de la prépublication dans la Gazette officielle permettrait à tous ceux qui détiennent un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat d'obtenir un permis d'enseigner à la condition de suivre une formation d'appoint en pédagogie de 15 crédits.

Selon la ministre Courchesne : « Ce qui reste à faire, c'est d'adopter le règlement officiel pour qu'il soit en vigueur ».

Source : LeCourrierparlementaire@duvendredi24avril2009

ÊTES-VOUS MEMBRE DU S.E.O. ?

Chacun d'entre vous cotise au régime syndical, mais vous n'êtes pas membre pour autant ! Pour l'être, il faut compléter une carte d'adhésion, disponible auprès de vos personnes déléguées et verser le montant symbolique de 2 \$ prévu à la loi.

Être membre du syndicat vous permet de voter lors des assemblées générales du syndicat. Étant donné que nous aurons des votes importants à prendre en assemblée générale sur la négociation nationale, il est important de vous assurer que vous êtes membre en règle. Votre personne déléguée d'école ou de centre a reçu une liste des membres ainsi que des cartes d'adhésion pour mener à bien cette opération.

Enfin, nous vous rappelons que c'est à partir du nombre de membres en règle que nous obtenons nos mandats afin de bien vous représenter lors des instances de la FAE.

Robert Guérin, vice-président

ASSURANCE VOYAGE



Saviez-vous que les nouvelles protections d'assurances négociées par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui sont en vigueur depuis janvier 2009, comportent pour les trois couvertures, des protections en assurance voyage pour tout voyage d'une durée de moins de six mois au Canada ou à l'étranger.

Elles comprennent aussi des frais d'annulation de voyage. On oublie trop souvent ces protections ; plusieurs membres paient des surplus inutiles aux voyagistes pour des protections dont ils bénéficient déjà.

Source : La Capitale

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le *Cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie* et que l'on ne vous avait encore jamais dit...

Texte à l'intention de nos membres de la CSPO du niveau primaire

Introduction

Au cours de l'automne, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais nous a présenté un document au comité paritaire EHDAA. L'outil de référence se nomme le *Cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie*. Il nous est rapidement apparu que ce document visait à encadrer le travail de nos membres et qu'il venait altérer notre autonomie professionnelle. Cette présentation vise à faire ressortir brièvement quelques points qui ont amené le syndicat à demander à la CSPO le retrait de ce cadre conceptuel.

Afin de vous aider à mieux comprendre nos propos, nous enverrons, avec la livraison du Syn chronique, une copie du *Cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie* à chaque personne déléguée de la CSPO. Nous mettrons également ce document en ligne sur le site web du syndicat (www.s-e-o.ca).

1- Définition des rôles *Cadre conceptuel p. 3*

Enseignante orthopédagogue ↔ professionnelle orthopédagogue
Enseignant orthopédagogue ↔ professionnel orthopédagogue

Le syndicat constate que le *Cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie* cherche à confondre les tâches de l'enseignante et l'enseignant orthopédagogue et celles de la professionnelle ou du professionnel orthopédagogue.

De l'avis du syndicat, on devrait retrouver majoritairement du soutien à l'élève dans la définition de la tâche de l'enseignante ou l'enseignant orthopédagogue.

2- Le rôle de la résilience dans le cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie *Cadre conceptuel p. 16*

Le Petit Larousse définit le mot résilience comme l'aptitude d'un individu à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Le syndicat trouve que le mot résilience est au goût du jour et qu'il est surutilisé dans le contexte scolaire. À notre avis, il serait plus à propos d'utiliser ce terme dans un encadrement de psychologie clinique plutôt que dans un encadrement d'intégration scolaire.

À moins, bien sûr, que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais estime que ses enseignantes et enseignants traumatisent les élèves.

3- Le programme de formation de l'école québécoise *Cadre conceptuel p. 20*

Il est cité dans le *Cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie*:

- « • la réussite pour tous
- dans une organisation scolaire souple et diversifiée. »

Tiré de Programme de formation de l'école québécoise. MELS, 2001

Le syndicat considère que le cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie propose une approche orientée et restrictive au travail de nos membres.

4- Les 3 niveaux de prévention *Cadre conceptuel p. 27 à 29*

Le syndicat considère que les trois niveaux de prévention présentés dans le *Cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie* veulent apporter une dimension curative et clinique aux interventions pédagogiques qui devraient, à notre avis, se situer plus aux niveaux des interventions didactiques.

Le syndicat constate que le modèle des trois préventions est axé beaucoup plus sur le support à l'enseignante et l'enseignant que sur le soutien des élèves.

5- L'évaluation formative universelle *Cadre conceptuel p. 25*

Le tableau montre la dimension clinique du *Cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie*. On modélise des interventions limitées par des périodes de temps plutôt que d'ajuster les services aux besoins des élèves. Le modèle demande d'abord un temps initial d'observation, suivi d'une intervention secondaire de type A de huit à dix semaines puis d'une réévaluation pour continuer. Donc, une lourdeur à chaque niveau du processus dans une approche non catégorielle.

Le *Cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie* peut facilement demander un temps d'attente pouvant atteindre 30 semaines avant d'accéder à des services de prévention tertiaire. C'est une longue attente autant pour les enseignantes et enseignants que pour les élèves qui devraient pouvoir accéder à ces services.

Le syndicat est persuadé que des élèves devraient pouvoir recevoir immédiatement du soutien prévu à la prévention tertiaire et rester à ce niveau toute l'année considérant la lourdeur associée à des problématiques. En deçà de ce soutien, des enseignantes et enseignants ne reçoivent pas le soutien dont ils ont besoin afin de bien accomplir leur travail.

Recommandations du syndicat présentées au comité paritaire EHDAA

La partie syndicale recommande à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais de ne pas faire d'ingérence et de respecter l'autonomie professionnelle accordée par le législateur et les parties nationales, et de ne pas intervenir dans la définition de tâche d'une enseignante ou d'un enseignant orthopédagogue.

La partie syndicale recommande que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais cesse la présentation et l'implantation du *Cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie* et de laisser les comités EHDAA au niveau des écoles faire des recommandations sur tout aspect de l'organisation des services tel que prévu à la clause 8-9.05 des dispositions nationales.

Réponse de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

La commission ne retirera pas l'outil de référence présentement en circulation.

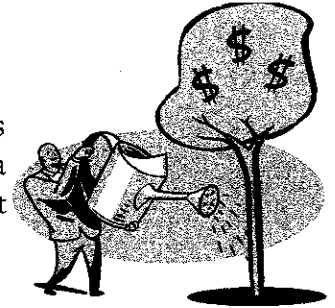
Conclusion

Le syndicat a produit ce texte pour tous ses membres du niveau primaire de la CSPO afin de dénoncer le *Cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie*. Dans ce cas, il nous semble nettement avantageux de respecter intégralement le texte des dispositions nationales pour l'organisation des services en EHDAA. Le *Cadre conceptuel de l'acte en orthopédagogie* restreint le pouvoir des comités EHDAA des écoles et ne respecte pas l'avis du syndicat au sein du comité paritaire EHDAA à la CSPO. Le syndicat trouve totalement inacceptable la position de la CSPO de continuer malgré l'opposition du syndicat et nous tenions à en informer nos membres.

Gaston Audet, président

Cotisations RREGOP* en 2009

Avez-vous remarqué que d'un chèque de paie à l'autre, le montant des retenues pour le régime de retraite RREGOP peut varier ? Récemment, à la semaine de relâche, le phénomène s'est produit: les cotisations RREGOP ont été plus élevées qu'à l'ordinaire. Pourquoi ?



Les cotisations annuelles sont calculées selon la formule suivante

$$\text{salaires cotisables} - \text{exemption} \times \text{taux de cotisation}$$

En 2009 : l'exemption est de 16 205 \$ (soit 35 % de 46 300 \$, maximum des gains admissibles au RRQ)
: le taux de cotisation est de 8,19 %

Les retenues se font à partir de cette formule, adaptée au nombre de jours travaillés (J.T.) pour chaque période de paie

$$\text{Salaires périodiques} - \left[\frac{\text{exemption} \times \text{nombre de J.T.}}{\text{nombre de jours ouvrables dans l'année}} \right] \times \text{taux de cotisation}$$

Application de cette formule salaire annuel de 52 435 \$ (échelon 10) salaire périodique 1/26 : 2 016,73 \$

• Si 10 jours sont travaillés dans la période de paie

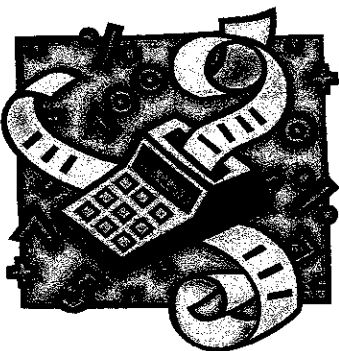
$$2\,016,73 \$ - \left[\frac{16\,205 \$ \times 10}{200} \right] \times 8,19 \% = 98,81 \$$$

• Si 5 jours sont travaillés dans la période de paie

$$2\,016,73 \$ - \left[\frac{16\,205 \$ \times 5}{200} \right] \times 8,19 \% = 131,99 \$$$

• Si aucun jour n'est travaillé dans la période de paie

$$2\,016,73 \$ - \left[\frac{16\,205 \$ \times 0}{200} \right] \times 8,19 \% = 165,17 \$$$



Conclusion Plus il y a de jours travaillés dans une période de paie, **moins** on cotise au RREGOP.
Moins il y a de jours travaillés dans une période de paie, plus on cotise au RREGOP.
Ce qui explique que l'on paie **plus** pendant les périodes de congé (fêtes, vacances, ...)

* Le sigle « RREGOP » désigne le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

Félicitations !

Nous tenons à féliciter les personnes suivantes pour leur élection au conseil d'administration du SEO. Elles ont été élues par acclamation au poste de responsable de secteur :

Des Draveurs primaire, secteur ouest : **Lyne Marsolais**
Des Portages de l'Outaouais, secteur Aylmer : **Nicole Messier**

Ces personnes ont accepté un mandat d'une durée de deux ans. Nous les remercions pour le travail accompli jusqu'à ce jour et pour celui qu'elles réaliseront durant les deux prochaines années.

Pour le secteur primaire de la Commission scolaire des Draveurs, nous adressons nos félicitations à **Claude Tardif** qui occupera ce poste jusqu'au 30 juin 2010.

Pour les quatre postes suivants, nous n'avons reçu aucune mise en candidature :

- ▶ CSCV, secteur adultes et professionnel
- ▶ CSCV, secteur primaire est
- ▶ CSD, secteur adultes et professionnel
- ▶ CSPO, secteur secondaire

Si vous enseignez dans un de ces secteurs et qu'un poste au Conseil d'administration du SEO vous intéresse, à l'automne nous ferons une réouverture afin de combler ces postes.

Patrick Pelletier,
président d'élection

Lock-out au Journal de Montréal



Bonjour,

Vous êtes certainement au courant du lock-out au Journal de Montréal. Lors de la dernière réunion du Conseil fédératif de février, les neuf syndicats affiliés de la FAE ont voté un appui aux 253 membres du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal. Ces travailleurs ont droit à une négociation, mais la partie patronale préfère avoir recours au lock-out. Ces « Lock-outés » ont besoin de nous pour que la négociation reprenne.

Voici ce qu'ils demandent aux personnes et aux groupes qui désirent être solidaires :

- ne pas acheter le journal;
- annuler les abonnements individuel et corporatif;
- ne pas lire le journal;
- ne pas donner de visibilité aux articles publiés dans le journal;
- ne pas acheter de publicité;
- ne pas acheter de petites annonces;
- refuser d'accorder des entrevues aux personnes qui signent encore des articles;
- refuser d'inviter les gens, des auteurs de chroniques, par exemple, qui signent encore des textes dans le journal;
- ne pas permettre que des cadres ou le 24 heures ou CANOE assistent à nos conférences de presse;
- visiter quotidiennement le site des grévistes cadennassés.

Le SEO vous invite à supporter les syndiqués du Journal de Montréal. En tant que syndiqués, il est important de soutenir ce groupe de travailleurs qui s'est vu refuser le droit à la négociation de bonne foi. Cela vous rappelle-t-il quelque chose?

Aujourd'hui, ces syndiqués nous font la demande de les supporter en appliquant les énoncés ci-dessus. Ces petites actions sont faciles et aidantes à la cause.

La solidarité commence quelque part et pourquoi pas ici?

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site <http://ruefrontenac.com/> .

Je me souviens, il y a 175 ans!

La fête nationale du Québec

Concours de dessin « Pierre-Debain* »
à l'intention des élèves des écoles primaires de l'Outaouais

THÈME :

JE ME SOUVIENS, IL Y A 175 ANS!
LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

RÈGLEMENTS :

- FORMAT DU DESSIN : 21,5 cm X 28 cm
- N'INSÉRER AUCUN TEXTE
- TU PEUX UTILISER DES CRAYONS DE CIRE, DES CRAYONS DE BOIS, DES CRAYONS FEUTRÉS, ETC.

INSCRIS AU VERSO :

- TON NOM, TON ÂGE, TON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
- LE NOM ET LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE TON ÉCOLE
- TON NIVEAU SCOLAIRE



8 PRIX DE 50\$
en chèques-cadeaux
de la Librairie du Soleil

8 GAGNANTS
2 par catégorie

prématernelle-maternelle,
1^{er} cycle, 2^e cycle et 3^e cycle
de l'enseignement primaire

DATE LIMITE :
LE 5 JUIN 2009

Envoie le tout à :
Concours de dessin Impératif français
Prix Pierre-Debain
C.P. 449, succursale Aylmer
Gatineau (Québec) J9H 5E7

* L'artiste peintre Pierre Debain, décédé en 1996, participa à la création du
Mouvement Impératif français, du Parc de l'Imaginaire et du centre d'exposition l'Imagier.

La remise du Prix et des chèques-cadeaux aura lieu à la fête nationale, le mercredi 24 juin, sur la scène Félix-Leclerc!
Les dessins reçus demeureront la propriété d'Impératif français.